Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

FORUM

30 SEPTEMBRE 2010

Ecole nationale supérieure d'architecture
Paris-Belleville

Interventions et synthèse des tables-rondes

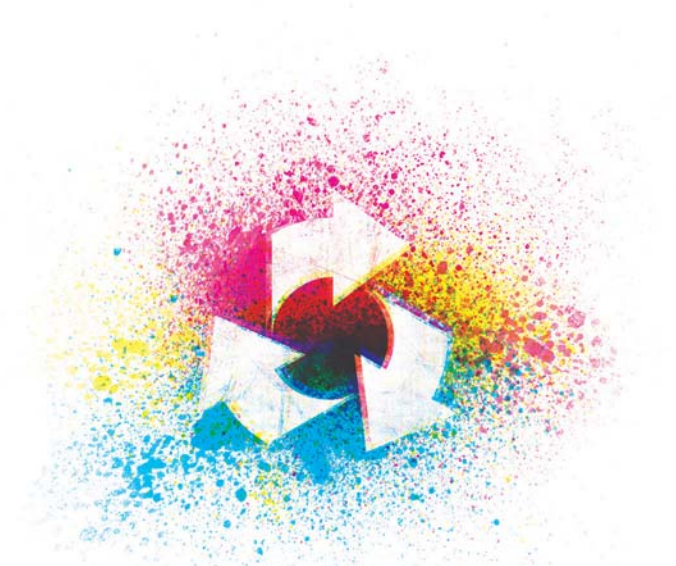

Culture & développement durable

sommaire

04
DISCOURS D'OUVERTURE
de **Frédéric Mitterrand**, ministre de la Culture et de la Communication

08
DISCOURS
de **Michèle Pappalardo**, déléguée interministérielle au développement durable

10
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX
Michel Audet, représentant du gouvernement du Québec auprès de l'UNESCO
Jean Musitelli, conseiller d'État

19
TABLE RONDE
La culture, axe de développement des territoires

24
Industries culturelles et développement durable : quelles perspectives ?

26
TABLE RONDE
Patrimoine et architecture, éléments du cadre de vie

28
TABLE RONDE
Diversités culturelle et linguistique, création et cohésion sociale, ferments d'une société durable

32
DISCOURS DE CLÔTURE
de **Guillaume Boudy**, secrétaire général du Ministère de la Culture et de la Communication

Le Forum culture et développement durable s'est tenu le 30 septembre 2010 à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Il a réuni 300 personnes - une moitié d'agents du Ministère, aussi bien de l'administration centrale que des opérateurs et des services déconcentrés et une moitié de partenaires venant des collectivités territoriales, des autres administrations et des secteurs privé ou associatif.
C'était en quelque sorte l'acte II d'une démarche lancée 18 mois plus tôt avec le séminaire inaugural pour le développement durable organisé à la BnF en mars 2009. L'objectif était de présenter la voix originale du Ministère en matière de développement durable et de présenter un document stratégique concrétisant son engagement et ses ambitions pour le développement durable.

Après une large mise en débat interne du projet de stratégie ministérielle au printemps 2010 et avant son adoption définitive, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a en effet souhaité ouvrir la discussion avec les parties prenantes.

Au delà de l'ambition du ministère de la Culture et de la Communication d'adopter un mode de fonctionnement plus respectueux de l'environnement et économe en ressources, la stratégie ministérielle vise à inscrire le développement durable au cœur même des politiques du Ministère.

Après l'ouverture du forum par Frédéric Mitterrand et Michèle Pappalardo, déléguée interministérielle au développement durable, Michel Audet, représentant du gouvernement du Québec et Jean Musitelli - qui a rappelé le combat mené auprès de l'ONU pour faire reconnaître le rôle de la diversité culturelle dans l'existence et la pérennité de nos sociétés – ont apporté un témoignage international éclairant. Plusieurs tables rondes ont ensuite réuni des sociologues, des élus, des architectes, des partenaires publics et privés, ainsi que des représentants du Ministère pour aborder les apports essentiels des différents champs d'intervention du Ministère à une politique de développement durable.

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Prononcé à l'occasion de l'ouverture du Forum « Culture et Développement durable »

C'est pour moi un grand plaisir que de vous accueillir aujourd'hui pour aborder avec vous la stratégie de notre Ministère pour le développement durable. Qui plus est, le forum qui nous rassemble aujourd'hui se tient ici dans une école d'architecture de grande qualité, rénovée tout récemment, au cœur d'un quartier qui reste emblématique à la fois de la diversité sociale et culturelle de la capitale et des aventures de l'urbanisme.

Pourquoi mon Ministère s'engage-t-il dans une telle démarche ? C'est tout d'abord la volonté d'être un partenaire exemplaire dans la démarche écoresponsable de l'État. Mais c'est aussi parce que le patrimoine, l'architecture, la diversité culturelle, l'accès aux savoirs et à l'information constituent autant de composantes culturelles essentielles à d'une politique publique majeure. J'ai d'ailleurs eu l'occasion cette semaine d'aborder ces questions avec le Président Jacques Chirac et sa Fondation, ainsi que les Ecoles nationales supérieures d'architecture, à la Cité du Patrimoine. Je participais, il y a deux mois, au comité interministériel présidé par Jean-Louis Borloo chargé d'adopter la nouvelle stratégie nationale de développement durable 2010–2013, faisant suite au processus du Grenelle de l'environnement et aux deux lois des Grenelle 1 et 2 : j'ai eu l'occasion d'y présenter les propositions de notre Ministère, et notre voix m'a parue entendue.

> “ Le développement durable est incontestablement une préoccupation majeure pour les acteurs publics et privés ; elle relève, pour la puissance publique, d'une « ardente obligation » dont De Gaulle parlait autrefois, à propos du Plan. ”

Force est de constater, néanmoins, que la complexité et la multiplicité des approches impliquées, la variété des programmes et la taille des enjeux rendent l'action publique encore trop peu lisible dans ce domaine. Aujourd'hui, pour emporter la conviction sur ce terrain, il faut de surcroît prendre en compte le mélange amer d'espoir et de déception suscité en décembre dernier par le Sommet de Copenhague.

La clef de cette relance se trouve dans la participation active des citoyens et de la société civile aux processus de décision. L'adhésion passive ne saurait être une solution. C'est précisément cette démarche qui est à l'origine du projet de stratégie ministérielle pour le développement durable qui vous est présentée aujourd'hui : le texte sur lequel nous allons débattre est le fruit d'une année de concertation et de préparation. Nous entamons maintenant la fin de cet exercice, en vue de la finaliser et de l'adopter pour la fin de l'année 2010. Il me paraît important de revenir sur les principaux objectifs qui ont émergé de la maturation politique de la pensée du développement durable.

Lorsque l'on parle de renouveler le rapport à l'espace dans la production des biens et des services, c'est de la sociabilité, mais aussi de l'habitabilité des villes et des territoires ruraux dont on traite. Le développement durable suppose une transformation profonde des relations entre les hommes et leur milieu de vie, pour rendre le monde habitable dans le respect de sa diversité naturelle et culturelle. Au regard de son équivalent anglais (« soutenable »), le mot « durable » ne porte pas seulement sur les conditions dans lesquelles le développement est porté ; il veut l'inscrire dans un temps indéfini. Il s'agit donc aussi de renouveler le rapport au temps. Ce défi à l'imaginaire, c'est également un appel à la prévision : maîtriser l'incertitude de l'avenir, c'est se donner les moyens de revoir nos pratiques à l'aune des cycles et des besoins de la planète.
Sur la scène européenne, la Stratégie de Lisbonne avait fait de la « société de la connaissance » son axe prioritaire, en tant que dimension transversale du développement économique et social. L'Union a de nouveau renouvelé ses engagements stratégiques dans ce domaine. Qu'entend-on par là ? C'est placer la recherche et l'innovation, la formation et l'emploi, l'inclusion sociale et l'accès à l'information au cœur de notre approche du développement.

Il y a un an et demi, Christine Albanel avait ouvert, à la Bibliothèque Nationale de France, le séminaire inaugural du ministère de la Culture et de la Communication pour le développement durable. Elle avait particulièrement mis l'accent sur une contribution majeure de la sphère culturelle : la politique du patrimoine. La tentation est souvent grande, pour certains, de mettre dos-à-dos patrimoine et développement durable, de considérer comme inconciliables les mesures de protection du patrimoine urbain et paysager et les objectifs du développement durable. C'est pourtant bien le même objectif qui est en vue : celui de la préservation de nos héritages, ainsi que la protection et l'amélioration de notre cadre de vie.

> “ Penser une ville plus durable et plus solidaire, une ville rendue à l'homme, qui refuse les réponses immédiates et sans souci du lendemain est un défi à la fois, culturel, environnemental et urbain. ”

Une telle approche doit prendre en compte l'évolution de nos modes de vie, la densification et la maîtrise de l'étalement urbain, la qualité des abords des villes, la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine ancien. Ce grand défi, c'est justement la contribution des architectes. En repoussant les contraintes techniques, en inventant de nouvelles écritures architecturales, ils inventent aussi une écologie urbaine. De la politique du Grand Paris et des grandes métropoles au travail local au niveau des quartiers, c'est le même objectif qui doit nous guider : la culture, l'écologie et le développement durable s'inscrivent ensemble dans le temps long – celui d'une pérennisation de nos richesses et de nos ressources. Pour ma part, j'ai souhaité également ouvrir notre stratégie à trois préoccupations : en rappelant la dimension territoriale de toute politique de développement durable, le Grenelle de l'environnement nous a permis de souligner l'importance de la dimension culturelle de l'aménagement des territoires. Dans la dynamique lancée par le Grenelle de la mer et les différents plans pour l'Outre-mer, pour les emplois de la croissance verte, pour la croissance durable et l'insertion sociale, le ministère de la Culture et de la Communication doit lui aussi inscrire ses actions en faveur du développement durable dans cette logique territoriale.

Il proposera pour cela des régions pilotes ou des zones pilotes (métropoles urbaines, communautés urbaines), en accord avec les DRAC, pour assurer un suivi sur le plan culturel de ces plans gouvernementaux.

“ Le ministère de la Culture et de la Communication doit d'autre part mieux conjuguer son action à celle des collectivités territoriales, qui œuvrent depuis des années sur cette composante culturelle des politiques de développement durable. ”

C'est pour cela qu'un groupe de travail a été créé au sein du conseil du développement culturel des collectivités territoriales, associant notre Ministère et les fédérations et associations d'élus. Un accord cadre avec le comité des « agendas 21 » sera également proposé. Les thèmes proposés pour ce nouvel axe de partenariat entre le Ministère et les collectivités locales ne manquent pas. Seront abordés notamment l'éducation artistique et culturelle ; la diversité culturelle, la mixité sociale, le pluralisme artistique ; la gouvernance culturelle et le partage des responsabilités entre acteurs et réseaux ; la diversité, la qualité et la créativité des équipements et entreprises culturelles ; leur apport à la dynamique économique et touristique des villes et territoires ; l'emploi culturel et artistique pour des démarches éco-responsables et antidélocalisations ; le potentiel de développement des emplois dans les filières de la croissance verte (bâtiments, logements, paysages) et les emplois de l'économie solidaire ; la culture numérique, les industries créatives et les stratégies culturelles publiques, locales et nationales ; l'impact du numérique sur les professions artistiques et culturelles ; la contribution de la culture à l'invention de la ville de demain ; le patrimoine, l'architecture, la qualité environnementale et urbaine dans les nouveaux projets urbains ; les coopérations et échanges culturels en faveur du développement dans les politiques et programmes européens et internationaux, avec les pays du Sud notamment.

La deuxième piste de réflexion que j'ai proposé pour notre stratégie concerne les industries de la culture et de la communication à l'heure du développement durable. Les modes de fonctionnements de la chaîne des industries culturelles, de la création à la diffusion, sont profondément modifiés par l'évolution des conditions de production et de distribution à l'ère des nouvelles technologies numériques et des nouveaux moyens de communication. La numérisation, la dématérialisation, touchent fortement des entreprises qui sont largement des industries de main d'œuvre. L'internationalisation et la concentration viennent également renforcer ces phénomènes et bouleverser les modes de fonctionnement.

“ Dans ce contexte, il est essentiel d'associer l'ensemble des industries culturelles à une politique du développement durable, en favorisant l'anticipation, l'expérimentation, et en portant la plus grande attention aux démarches éco-responsables, à la « sobriété » des entreprises, au maintien d'emplois qualifiés non délocalisables, liés aux nouvelles techniques de production et de transmission. ”

Ce travail doit s'accompagner d'une démarche intégrant les analyses prévisionnelles et les comparaisons internationales, compte tenu de la nouveauté de ces sujets et de la rapidité des évolutions. Ce que nous proposons donc, c'est de lancer une étude ciblée sur ces questions, à caractère interdisciplinaire et international, sous la responsabilité de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), l'Observatoire des politiques culturelles et le Forum d'Avignon seront associés à la définition et au suivi de cette étude. Son objectif sera d'aboutir à des préconisations pour une politique de suivi et d'intervention pour le Ministère et ses partenaires majeurs culturels, économiques et financiers. Les modes de financement de l'État et du ministère de la Culture et de la Communication pourront également être utilisés, avec des critères à déterminer, pour favoriser l'intégration des logiques de développement durable adaptées, respectueuses des équilibres et porteuses d'avenir. Une présentation à deux voix sera consacrée à cette question, en fin de matinée de notre Forum. Nous envisageons d'ores et déjà, compte tenu de l'importance du sujet, d'organiser une rencontre avec les professionnels et partenaires majeurs en fin d'année, autour des premiers résultats de l'étude.

“ Reste une troisième question que notre débat sur la stratégie du Ministère en matière de développement durable devra aborder : la contribution originale et nécessaire, du monde artistique, culturel et intellectuel à une démarche de développement durable. ”

Nicolas Bourriaud viendra cet après-midi porter la voie de la direction générale de la Création artistique dans la table ronde « diversités culturelles, création et cohésion sociale ».

Là encore, je proposerai volontiers que soit organisé dans un grand lieu de diffusion, un séminaire sur ces questions, au début de l'année 2011. Avant que les débats ne commencent, je voudrais enfin rappeler l'importance que j'accorde à la dimension internationale de notre action. Les échanges et la coopération culturelle jouent en effet un rôle essentiel dans l'élaboration, l'approfondissement et l'extension de toute politique de développement durable. Ce principe doit jouer dans les deux sens : nous avons beaucoup à apprendre des exemples étrangers et beaucoup à faire partager à l'extérieur de nos frontières. Le premier débat avec Monsieur le Délégué général du Québec et Jean Musitelli sera précisément consacré à cette problématique. C'est l'occasion pour moi de souligner la très grande proximité de notre projet de stratégie ministérielle pour le développement durable avec celle de nos cousins québécois - dont la stratégie, déjà mise en œuvre dans ce domaine, est un exemple de qualité pour l'ouverture à la diversité. C'est à coup sûr une approche dont nous pourrions également nous inspirer pour permettre à la future stratégie de l'Union européenne de développement durable, qui sera élaborée et négociée en 2011, de faire preuve d'ambition, et de se porter à la hauteur de ces enjeux.

Discours de Michèle Pappalardo

Déléguée interministérielle au développement durable

Le ministère de la Culture et de la Communication est engagé dans une démarche exemplaire et je peux constater les progrès extraordinaires accomplis depuis le lancement de cette réflexion il y a un an et demi par Christine Albanel. Vous êtes en train d'inventer le développement durable au Ministère de la Culture et de lui donner des couleurs nouvelles que vous êtes les seuls à pouvoir apporter. L'intervention de Frédéric Mitterrand au comité interministériel du développement durable du 27 juillet dernier et le discours prononcé à l'ouverture de ce Forum montrent que le Ministère s'est véritablement approprié les principes du développement durable pour en faire une démarche propre à son action.

La France compte parmi les 106 pays au monde qui ont aujourd'hui une stratégie de développement durable. Notre stratégie nationale du développement durable a été approuvée par un comité interministériel le 27 juillet dernier. La première version portait sur la période 2003-2008. Ce nouveau texte adopté en juillet apporte une vision plus stratégique que le précédent. Il est le fruit de dix-huit mois d'élaboration menée en concertation avec l'ensemble des ministères et des parties prenantes que sont les entreprises, les collectivités territoriales, les syndicats, les associations de protection de l'environnement et les associations actives en matière sociale ou d'insertion. La stratégie a pour ambition de donner un sens et une vision commune à toutes les politiques publiques mais aussi à l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels.

Le ministère de la Culture et de la Communication a été très actif dans l'élaboration de ce texte. La culture y prend une place importante à la fois à travers les différents défis mais surtout dans le préambule qui rappelle le rôle transversal de la culture au sein des trois piliers environnemental, social et économique.

Cette stratégie s'intitule : *Vers une économie verte et équitable*. Economie verte, pour nous, a deux sens qui vont de paire. C'est d'abord une économie sobre en ressources naturelles et c'est une économie « décarbonnée » pour lutter contre le changement climatique et réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Cette dernière notion est assez bien connue désormais et suscite une forte mobilisation. La problématique de la sobriété consiste, certes, à limiter la consommation de nos ressources naturelles sur l'ensemble de la planète mais aussi à lutter contre la pollution de ces ressources. Nous serons bientôt neuf milliards d'habitants sur la planète qui ont tout autant le droit que nous de vivre dans des conditions respectables et agréables. Notre mode de vie est beaucoup trop consommateur de ressources naturelles et il faut impérativement que nous inventions des modes de vie, de consommation, de production, qui nous permettent de conserver notre confort tout en limitant leur impact sur l'environnement. Cette démarche concerne à la fois les processus industriels à inventer et améliorer mais aussi un changement de comportement, une manière différente d'appréhender notre vie au quotidien pour lesquels la dimension culturelle est forte.

Economie équitable, c'est aussi développer un meilleur partage nord/sud sur l'ensemble des continents et une dimension de justice sociale au plan international comme dans chacun de nos territoires.

Le développement durable est en quelque sorte le nouveau nom du Plan. C'est à dire une direction, une manière de travailler, un rapport au temps qui privilégie l'intérêt pour le long terme, le défi à l'imaginaire. Il faut inventer un nouveau modèle de société et les créateurs doivent y contribuer.

> “ Maintenant que la stratégie nationale a été adoptée, l'objectif est que chaque ministère décline, s'approprie cette stratégie pour la mettre en œuvre dans ses actions et ses politiques. Le ministère de la Culture a pris de l'avance. ”

Votre projet de stratégie ministérielle a été élaboré dans l'esprit que nous préconisons, en prenant le temps nécessaire de la consultation et de la concertation. Vous y avez intégré le fonctionnement responsable, les exigences d'un État exemplaire et la gouvernance. Mais vous avez également porté la réflexion au cœur de vos politiques en abordant les territoires, les collectivités, l'architecture, la ville durable, l'innovation dans la création, l'accompagnement des démarches de productions culturelles et de télécommunications.

Promouvoir un modèle de société porteur de développement durable à la fois dans l'information et dans le développement de la culture pour chacun : vous êtes les seuls à pouvoir porter cette ambition. Vos établissements publics sont à la pointe de ces démarches de développement durable. Le ministère de la Culture est d'ailleurs fortement représenté au sein du club des établissements publics et des entreprises publiques préoccupées par le développement durable que nous animons. Le Musée du Louvre vient de rejoindre ce club avec une réflexion extrêmement forte qui s'est d'abord préoccupé du volet social pour englober plus largement le développement durable. C'est un exemple de la manière dont on peut aujourd'hui partager plus largement les principes du développement durable.

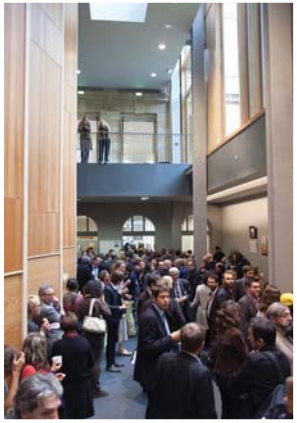

Témoignages internationaux

Michel Audet

Représentant du gouvernement du Québec auprès de l'UNESCO

Je suis heureux de représenter la Ministre de la Culture des Communications et de la Condition Féminine, Madame Christine Saint-Pierre, qui est retenue à l'assemblée nationale et vous transmet ses chaleureuses salutations. Sachez que c'est un honneur pour le Québec de venir témoigner devant vous de son humble expérience. Je suis également heureux de partager cette matinée avec Jean Musitelli, un ami du Québec qui fut un allié de la première heure, loyal dans le combat qu'a mené le Québec avec la France et le Canada, pour la mise en œuvre et l'adoption d'une convention qui affirme, partout sur la planète, que la culture n'est pas un bien comme un autre. La culture est porteuse d'identité. Il faut non seulement la protéger, mais aussi la promouvoir.

La démarche du Québec en matière de développement durable repose sur trois socles :

- un premier socle législatif : la loi de 2006 sur le développement durable énonce seize principes, dont un principe particulier sur la protection du patrimoine culturel pris dans son sens élargi.
- le deuxième socle est une stratégie gouvernementale avec neuf orientations stratégiques pour la période 2008-2011 et qui fixe pour priorité, à l'intérieur du gouvernement, la poursuite des actions en matière de développement durable. Parmi ces orientations stratégiques, un certain nombre concerne l'articulation entre les volets à caractère social, économique et environnemental, en lien avec la culture.
- enfin, des plans d'actions ministériels. Les cent cinquante ministères et organismes du gouvernement québécois ont développé leur plan d'action 2009-2013 sur le développement durable. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine a développé son plan, qui comporte quinze actions : quatorze actions spécifiques et une action phare, qui est désormais notre agenda 21 pour la culture.

Parmi les actions spécifiques, notons des actions reliées entre autre au cadre de gestion environnemental et aux pratiques d'acquisition responsable sur un principe de sobriété. Ce plan comporte également un certain nombre d'actions sur les orientations d'aménagement du territoire en affirmant l'importance de doter les territoires d'équipements culturels et de protéger les paysages. Des actions visent à améliorer les filets de protection sociale des artistes que l'on traite avec beaucoup d'attention parce qu'ils constituent la richesse de notre culture. Nous préparons également un projet de loi sur le patrimoine culturel. Il a été déposé en chambre à la dernière session, au printemps 2010. Il devrait être examiné à l'automne par les commissions parlementaires. C'est un projet de loi dont la ministre est fière parce que c'est la première fois qu'on intègre tous les volets et toutes les dimensions de la culture et du patrimoine culturel, aussi bien le patrimoine bâti que les paysages, le patrimoine religieux et le patrimoine immatériel particulièrement important pour le Québec.

Par ce projet de loi, le Québec se met aux normes et en conformité avec toutes les exigences de la convention sur le patrimoine immatériel.

L'agenda 21 traduit notamment la promesse d'un engagement du Québec sur la diversité des expressions culturelles au travers de l'article 13. Cet article a fait l'objet l'année dernière d'une directive opérationnelle entre les États parties. Il s'agit de la directive que tous les pays ont eu le plus de difficultés à élaborer car il y a peu de références, d'expériences qui articulent culture et développement durable. L'ensemble des pays ont pris le parti de rédiger des lignes directrices, des principes et des valeurs et de laisser la possibilité de tenter des expériences et, éventuellement de réouvrir ultérieurement ce dossier- pour mieux le circonscrire.

L'agenda 21 de la culture au Québec a été inspiré de plusieurs influences - bien évidemment du sommet de Rio, de la commission Bruntland, du rapport Pérez de Cuellar - mais foncièrement de trois sources :

- les travaux préparatoires à la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle en 2001 qui, dans sa continuité, a donné naissance aux conventions de 2003 et de 2005.
- les deux agendas 21 : celui de la Cité Gouvernement Locaux Unis (CGLU) qui, a émané entre autre du forum universel des cultures de Barcelone en 2004 et qui s'est inspiré de l'agenda 21 de l'Union Européenne. Barcelone 2004 fut d'ailleurs le premier forum universel des cultures. Après Montere puis Valparaiso à l'automne 2010, Naples ensuite, la ville de Québec a posé sa candidature pour accueillir le monde entier en 2016 pour le forum universel des cultures qui aura pour thème, l'eau.

L'agenda 21 découle de tendances lourdes au Québec. La principale concerne le modèle qu'a adopté le Québec pour développer sa culture et ses industries culturelles depuis quarante ans. C'est un modèle, que la France connaît bien, qui consiste à développer l'offre culturelle et qui a permis de démocratiser la culture et de soutenir, avec beaucoup de force, la création, la production, la diffusion en matière de culture et l'accessibilité aux équipements. Ce modèle a donné des résultats incroyables dans une petite société comme le Québec, dans un immense continent américain où dominent une langue et une culture. Citons, pour exemple, de petites compagnies, comme Le cirque du soleil, qui ont explosé et qui ont même réinventé les formes artistiques ; ou Robert Lepage qui a réinventé l'opéra de Wagner au Metropolitain Museum (MET) de New York ou encore Wajdi Mouawad qui se produit à guichets fermés depuis quelques semaines au théâtre national de Chaillot à Paris. La liste est longue d'auteurs, de dramaturges, de cinéastes, de chanteurs, de danseurs, de performeurs amateurs de culture qui sont le fruit de cette politique centrée sur l'offre.

Ce modèle va-t-il tenir la route pour les quarante prochaines années ? Nous faisons le pari que ce modèle doit être élargi pour que la culture fusionne d'avantage avec les autres grands pans de la société. La culture est un puissant ferment de créativité partout dans la société. Elle agit seule mais aussi en symbiose avec les autres dimensions du développement durable.

> “ Notre ambition est d'assurer la pérennité et le rayonnement de la culture québécoise au niveau local, national et international. L'objectif dicté dans l'agenda 21 consiste à reconnaître la culture comme une condition, une dimension fondamentale du développement des territoires aux côtés des dimensions économiques, sociales et environnementales. ”

Sur le plan économique la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) doit mener de nombreuses études pour démontrer que l'avenir de l'économie mondiale, surtout pour les pays du Nord, repose principalement sur l'économie créative et que la créativité que l'on observe dans le domaine culturel doit venir frapper de plein fouet le secteur de créativité économique. L'économie et la culture sont étroitement liées. Pour exemple, Montréal a développé depuis quelques années, un avantage compétitif incroyable en alliant création et multimédia, et en devenant un pôle majeur des jeux vidéo. La ville de Québec a résisté à la crise et le taux de chômage y est resté stable, notamment parce que la ville de Québec, tout comme la ville de Bordeaux par exemple, a pris le tournant du tourisme culturel sous l'empreinte du patrimoine mondial de l'Unesco.

Au niveau social et de l'éducation, la culture est un élément important de lutte contre le décrochage scolaire et le goût de l'apprentissage et de l'école. La culture a également un rôle à jouer dans le secteur de la santé publique. La culture est créatrice de lien social qui a lui même une vertu thérapeutique avéré. Sur le plan de la diversité culturelle, le Québec s'est ouvert au cours des dernières années à l'immigration et a mené des programmes d'intégration de communautés culturelles, ethniques et religieuses. Les arts et la culture forment un ciment incroyable en terme de solidarité pour faire en sorte que le Québec soit un Québec moderne sur le plan de la diversité culturelle.

Au niveau environnemental, l'agenda 21 met l'accent sur le territoire comme concept intégrateur du développement durable et s'appuie sur un projet collectif. Il repose sur l'action d'un comité de liaison composé de quatre porteurs et huit relayeurs. Quatre porteurs de la vision, qui sont des leaders au Québec dans les domaines de la santé, de la culture, des affaires et des actions communautaires. La France est un peu dans notre comité de liaison parce qu'un de ces quatre porteurs est le directeur général du centre hospitalier de l'université de Montréal, ancien conseiller du ministre Douste-Blazy et de Simone Veil. Nous avons huit relayeurs dans le secteur culturel, le milieu des jeunes, les municipalités, l'éducation, le milieu des affaires, les chercheurs et les citoyens. C'est une démarche participative qui va conduire à un grand forum national de tous les groupes d'intérêts de la société civile et du politique, à l'été 2011, et qui sera animé par l'institut du nouveau monde qui se spécialise dans les forums publics pour influencer les politiques publiques et les décideurs. En résumé, l'agenda 21 du Québec, c'est deux piliers - la créativité et la diversité - et trois thèmes - culture et dimensions environnementales, territoriales ; culture et dimensions sociales ; culture et dimension économique.

En conclusion, je dirais que le terreau est fertile pour l'élaboration pour et par le Québec d'un agenda 21 de la culture, qui viendra confirmer la place importante de la culture dans le développement durable de notre société et le rôle accru qu'elle pourrait jouer dans la qualité de vie des citoyens. Je laisserai le mot de la fin à notre Ministre de la Culture, Madame Saint-Pierre : « Après avoir été le premier État au monde à avoir appuyé la convention sur la diversité des expressions culturelles, nous serons aussi parmi les premiers à adopter un agenda 21 de la Culture, afin d'accroître le rayonnement de la culture québécoise. »

Témoignages internationaux

Jean Musitelli

Conseiller d'État, ancien ambassadeur délégué de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'éducation, la science et la culture

Il est réjouissant de constater qu'on ne réduit pas la problématique du développement durable aux seules préoccupations environnementales, que la culture y revendique toute sa part et qu'on se montre attentif à la dimension internationale de la question.

> “ La culture est plus qu'un pilier du développement durable, elle est au cœur même de cette notion. ”

Et pourtant, le rendez-vous entre ces deux notions a bien failli être un rendez-vous manqué. Lorsque le concept de développement durable a pris corps, dans les années 1980 (rapport Bruntland, 1987), il a été pensé comme une construction à trois piliers (économique, social, écologique, les deux derniers censés rééquilibrer dans un sens plus humain les dérives auxquelles conduisait une croissance appréciée selon les seuls critères économiques). Il a fallu quinze ans pour que l'on s'avise que ce trépied était bancal et qu'on reconnaisse, enfin, à la culture le statut de 4ème pilier du développement durable, lors du sommet mondial sur le développement durable organisé à Johannesburg par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en 2002.

Cette reconnaissance tardive renvoie à ce qu'était la perception de la culture dans les années 80. A force de ne parler que de biens et services culturels et audiovisuels plutôt que d'œuvres, d'oublier que les produits culturels étaient d'abord des créations de l'esprit, on avait fini par ravaler la culture au rang de rubrique dans la nomenclature du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) puis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'assujettir aux règles du commerce.

Pourtant rien n'est plus pertinent que le lien entre culture et développement durable dès lors que le développement durable repose sur la prise en compte du long terme et postule une éthique du comportement.

D'abord, le fait que la culture a partie liée avec la *temporalité*, plus qu'aucune autre activité humaine. La culture est inscrite dans la durée. Le meilleur de sa production est voué à la patrimonialisation. C'est l'apanage de la production culturelle et d'elle seule. On ne patrimonialise pas les lave-vaisselle, les t-shirts ou les services financiers. Sauf bien entendu si le génie d'un Duchamp, d'un Warhol ou d'un César vient transfigurer le banal produit industriel en œuvre d'art. Toute création artistique aspire à s'inscrire dans une durée qui la dépasse, à s'adresser aux générations futures.

La deuxième raison tient à ce que le développement durable, avant même d'être un objectif économique, est une question d'éthique. On pourrait le qualifier de concept kantien, par référence à la maxime par laquelle Kant fonde sa morale : *« Agis toujours de telle façon que tu traites l'humanité dans ta propre personne et dans celle d'autrui non comme un moyen mais comme une fin »*.
A l'ère technologique, la responsabilité n'est plus seulement immédiate et réciproque, elle englobe les conséquences de nos actions sur les générations à venir. C'est pourquoi le philosophe Hans Jonas, dans son livre Le principe de responsabilité (1979) propose de compléter ainsi l'impératif kantien : *« Agis de telle sorte qu'il existe encore une humanité après toi et aussi longtemps que possible »*.

> “ La culture a vocation à donner à la notion de développement le sens qui lui fait cruellement défaut. ”

La différence entre l'idée ancienne de progrès et celle moderne de croissance tient à ce que la première se fondait sur une vision du devenir de l'humanité imprégnée de l'esprit et de l'optimisme des Lumières, alors que la seconde, professant un agnosticisme idéologique total, s'en remet pour le bonheur de l'humanité au jeu de règles abstraites, qu'il s'agisse des mécanismes du marché ou de technologies supposées neutres. Cela permet de faire l'économie de la conscience, c'est-à-dire de la culture. « Quand les finalités humaines sont oubliées et que n'est prise en compte que l'utilisation maximale des moyens, le développement s'avère être mal-développement » (Paul Ricœur, Lectures 1, p. 276).

La culture n'est pas un élément périphérique du développement durable, mais un courant transversal qui en irrigue tous les champs. La culture ne saurait être la béquille du développement durable. Elle ne saurait se réduire à un rôle instrumental ou ornemental - la culture baume sur les plaies de la société ou supplément d'âme d'un monde vide de sens - que certains sont prêts à lui assigner quand tout le reste a échoué.

Tout l'effort de la décennie écoulée a consisté à remettre la culture à sa juste place dans le cadre d'une gouvernance mondiale qui prenne en compte le long terme. La construction de politiques culturelles durables témoigne d'une prise de conscience et d'une volonté de la communauté internationale de changer de paradigme

Durant la première décennie de notre siècle, la culture s'est imposée comme une composante indispensable du développement durable. La reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable, les grandes textes normatifs de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001, 2005) et le patrimoine immatériel (2003), le sommet de Johannesburg sur développement durable (2002), l'agenda 21 de Barcelone et de l'Union Européenne, les initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie sont autant de jalons qui marquent la volonté de la communauté internationale de construire un ordre juridique propre à l'activité culturelle et de soutien aux politiques culturelles publiques, à la spécificité de la culture, irréductible aux seules lois du commerce. C'est en matière de diversité culturelle et de politique du patrimoine que cette volonté s'est exprimée avec une fermeté particulière et a permis des avancées spectaculaires.

En quoi la diversité culturelle est-elle une condition du développement durable ? L'émergence et la diffusion du concept de diversité culturelle (qui englobe la diversité linguistique) est la réponse au double péril auquel la globalisation expose la culture, celui de la marchandisation qui la réduit à sa part matérielle et commerciale et l'assujettit à la logique de la rentabilité, celui de l'ethnicisation qui

l'assimile à sa part identitaire et l'asservit au nationalisme politique ou au fanatisme religieux. Si la globalisation conduit au nivellement des cultures du monde, le fondamentalisme identitaire aboutit à leur destruction (les boudhas de Bamyan, 2002). La réponse au cauchemar de l'uniformité ne peut être le cauchemar inverse de la retribalisation du monde.

Ce qui est en jeu, à travers la question de la diversité culturelle, et qui lui confère sa dimension de durabilité, c'est le statut de la culture, du créateur et de l'œuvre dans l'univers globalisé. Et c'est la possibilité, pour les sociétés et les individus, de s'exprimer à travers la création, d'offrir au monde une représentation d'eux-mêmes, librement, hors de tout conditionnement politique ou économique.

La diversité culturelle institue un renversement copernicien par rapport aux conceptions culturalistes des années 50 à 80. Les théories de la croissance se sont longtemps nourries de l'idée que les cultures étaient un obstacle à la modernité économique, aussi longtemps que la croissance était appréciée sous les espèces du produit intérieur brut (PIB). De doctes économistes expliquaient alors que le confucianisme était la principale entrave à l'essor de l'Asie. Un demi-siècle plus tard, leurs successeurs affirment qu'il faut y voir la raison majeure de son décollage. Il est acquis désormais (du moins dans les esprits, sinon dans la pratique) qu'il n'y a de développement durable possible qui ne se fonde sur la part de créativité et d'identité et d'ouverture aux autres que recèle toute culture.

PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

> “ Le patrimoine constitue l'inscription dans la durée historique de ce que les sociétés humaines considèrent comme le meilleur de leur production artistique et, à ce titre, digne d'être transmis aux générations futures. ”

Il est donc directement en prise avec les objectifs du développement durable. La réflexion sur la prise en compte de cette dimension a fortement infléchi les doctrines et les politiques patrimoniales. Cette nouvelle approche vise à surmonter la contradiction dans laquelle les conceptions traditionnelles de la préservation enferment le patrimoine, happé par les logiques inverses de la sanctuarisation et de la marchandisation. Dans une intervention récente, Rem Koolhaas pointait l'absence de « réflexion sur la façon dont on cherche à arrêter le cours du temps », sur « comment ce qui est préservé peut rester vivant tout en évoluant ». Il en appelait en particulier à « cesser d'embaumer les villes, des monuments ou des parties entières du monde » (Le Monde, 5 septembre 2010). Rendre le patrimoine durable ne signifie pas léguer aux générations futures un produit fini dont elles ne pourraient rien modifier. « On ne peut pas exiger de nos enfants qu'ils vivent toujours dans la maison des ancêtres » (Portzamparc, Entretiens du patrimoine, 2007).

Ni muséifier ni marchandiser, donc. Ce qui est loin d'être évident. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO aboutit parfois à ce résultat paradoxal que la surprotection d'un site peut faire bon ménage avec sa surexploitation, notamment commerciale (le Machu Picchu), au risque d'un épuisement rapide de la ressource patrimoniale, dissoute dans le magma de la société des loisirs standardisés de consommation immédiate. La tentation est forte, dans les pays les plus démunis mais pas seulement, d'exploiter le patrimoine comme un gisement, une source de revenus, au risque, pour reprendre les termes de Salvatore Settis, de sacrifier ses valeurs symboliques et métaphoriques à sa seule valeur vénale. L'influence croissante des opérateurs du tourisme comme prescripteurs de normes joue fortement dans ce sens.
A la lumière de ces expériences, des réponses se sont progressivement dégagées de façon à inscrire les politiques patrimoniales dans le temps long. Elles visent notamment à :
- repenser la préservation dans son ancrage territorial et son environnement social, à travers notamment la notion de paysage culturel évolutif, dont la France a été le pionnier (Val-de-Loire, 2000),
- raisonner en termes de tissu architectural, urbanistique, et pas seulement de monument,
- se placer dans la durée programmée par l'élaboration de plans de gestion. A cet égard, la signature par le ministre, le 20 septembre dernier, de la Charte d'engagement sur la gestion des biens inscrits sur la liste constitue une démarche exemplaire de la façon dont les politiques culturelles doivent désormais intégrer le durable.

Autre percée importante, la diversification du champ des patrimoines et la prise en compte du plus fragile d'entre eux, le patrimoine immatériel, fondé précisément sur la notion de transmission aux générations futures, auquel la Convention de l'UNESCO (2003) a conféré une reconnaissance et un statut protecteur.

L'URGENCE DE PENSER UN INTERNET DURABLE

Au-delà des secteurs « classiques » de la création, des langues, du patrimoine, s'est ouvert un nouveau champ qui ne saurait rester à l'écart des principes du développement durable, celui de la société de l'information. Au regard de l'impératif de durabilité, Internet est une mine de paradoxes. La pratique numérique présente cette caractéristique paradoxale d'être à la fois de l'ordre du labile, de l'immédiat, du volatil et une machine à accumuler à l'infini de l'information au point que l'on commence à revendiquer le droit à l'oubli numérique.

La durabilité d'internet ne peut reposer ni sur l'utopie illusoirement libertaire des communautés d'internautes qui passent par pertes et profits les droits de propriété intellectuelle ni sur la voracité de sociétés commerciales, tentées de se muer en big brothers dans une course effrénée à la conquête de clients captifs. Avec le risque que l'utopie libertaire soit rapidement cannibalisée par des appétits commerciaux qui avancent masqués.

Il est donc urgent, et beaucoup a été fait en ce sens au cours des dernières années, d'élaborer un cadre qui, sans étouffer le formidable potentiel de créativité, d'innovation et de connaissance, ménage l'intérêt général à long terme. Dans ce domaine comme ailleurs, si on veut qu'internet soit créateur et non destructeur de valeur, la durabilité passe par la mise en place de règles du jeu concertées entre pouvoirs publics, professionnels et utilisateurs et sanctionnées par des accords internationaux.

COMMENT ARTICULER STRATÉGIE NATIONALE ET ACTION INTERNATIONALE ?

> “ On ne peut pas, dans le monde d'aujourd'hui, construire des politiques culturelles durables dans un cadre qui soit strictement national. ”

Dans un contexte d'interdépendance planétaire, il n'y a pas de développement durable possible dans un seul pays.

La réussite de notre propre stratégie dépend de notre capacité à la faire largement partager. *L'exemplarité ne suffit pas, il faut faire acte de prosélytisme et raisonner en termes de méthode et de contenu.*

S'agissant de la *méthode*, une stratégie internationale doit se décliner selon les institutions en ciblant les trois cercles dans lesquels l'influence de la France a le plus de chances de se déployer avec succès : la sphère européenne (Union européenne et Conseil de l'Europe), la sphère francophone et les organisations multilatérale universelles (à commencer par l'UNESCO qui a statutairement vocation à jouer un rôle de leader dans ce domaine).

Si notre stratégie doit prioritairement cibler les institutions internationales, elle ne produira ses effets que si, au-delà des partenaires purement étatiques, les acteurs de la société civile (professionnels, associatifs) sont pleinement impliqués dans cette stratégie. A cet égard, l'expérience fructueuse de la démarche suivie lors de l'élaboration de la convention sur la diversité culturelle (en particulier la coopération avec la coalition française) constitue un précédent dont on peut s'inspirer.

S'agissant des *contenus*, un effort d'imagination est à faire si l'on veut mettre sur la table des idées nouvelles susceptibles d'entraîner l'adhésion. On peut distinguer deux niveaux de réflexion, celui des principes et celui des outils.

Au plan des principes, il y a matière à approfondir la réflexion théorique sur le rôle de la culture dans le développement durable, afin de donner de la consistance et de la cohésion à la notion du 4ème pilier, encore fragmentaire et superficielle. On ne peut pas continuer de penser le développement durable comme une pure addition de disciplines ou de champs, comme un simple recensement des actions à entreprendre. Au-delà de cette phase, nécessaire à l'exercice très pédagogique que constitue l'élaboration des agendas 21, *il faut saisir et affirmer le lien organique qui unit les diverses composantes du développement durable* (à relier à la problématique des biens publics communs). C'est à partir d'une réflexion de ce type que pourrait être envisagée la possibilité d'une déclaration internationale sur la culture et le développement durable et la mise en place d'éléments de gouvernance de cette question.

Cette approche suscitera d'autant plus l'intérêt qu'elle prendra appui sur la définition d'outils de recherche, d'évaluation, d'intervention, voire de références, de normes, de labels susceptibles de lui conférer un impact effectif au plan opérationnel. *Il faut construire des outils propres à appréhender l'apport spécifique de la culture au développement durable.* Voici trois pistes à seule fin de lancer la réflexion.

- De même qu'en matière de protection de l'environnement, on se réfère aux actifs naturels, une réflexion sur la prise en compte des *actifs culturels*, matériels et immatériels, pourrait ouvrir des voies fécondes. Les désutilités culturelles, qui résultent de certaines activités économiques ou financières ou de comportements humains, ne sont pas réellement quantifiées (en raison du postulat, non dit mais implicite, que la culture est une valeur gratuite) : par exemple, l'impossibilité d'utiliser sa propre langue dans certaines circonstances ; la dénaturation des biens patrimoniaux par une surfréquentation touristique non maîtrisée ; la disqualification des droits de propriété intellectuelle dans l'espace numérique, constituent quelques exemples d'atteintes aux actifs culturels méritant examen.

- Comme il existe un investissement socialement responsable, ne faudrait-il pas envisager de définir un concept *d'investissement culturellement* responsable intégrant l'impact des pratiques culturelles des sociétés dans leurs bilans financiers (ou, à tout le moins, adjoindre un volet culturel dans la batterie d'indicateurs environnementaux et sociaux pris en compte dans l'élaboration d'une comptabilité durable). On pourrait imaginer de mandater l'UNESCO, au titre de la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle, pour lister les critères de comportement culturellement responsable, comme l'ont fait, dans leurs champs respectifs, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avec sa global Reporting Initiative, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) avec ses lignes de conduite ou l'ONU avec ses principes d'investissement responsable en 2006.

- Le développement ne peut être qualifié de durable que s'il a un impact positif sur la culture, notamment sur sa diversité linguistique, créative etc.... Cela suppose que l'on soit capable de mesurer, à travers le comportement des entreprises privées ou des institutions publiques, l'impact culturel de leur activité : est-elle favorable au pluralisme linguistique ? A-t-elle pour effet de faciliter l'accès à l'offre culturelle ? A cet effet, il faut construire des indicateurs qui permettent d'apprécier, de mesurer cet impact, ce qui conduirait à la définition d'une *empreinte culturelle de l'activité économique ou administrative.*

Il faut donc penser d'un même mouvement le volet culture d'une stratégie nationale de développement durable et sa projection internationale. Prendre en compte le durable dans la définition de nos politiques culturelles et valoriser la dimension culturelle dans la définition du développement durable sont les deux faces d'une même ambition.
Le travail intense de réflexion, de débat, d'élaboration accompli à cet égard par le ministère de la Culture et de la Communication doit trouver son débouché naturel dans des initiatives que la France est bien placée pour porter sur la scène internationale.

Jean Pierre Bobenriether, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Témoignages internationaux

Industries culturelles et développement durable : quelles perspectives ?

TABLE RONDE : La culture, axe de développement des territoires

La culture, axe de développement des territoires

TABLE RONDE

OUVERTURE : **Véronique Chatenay-Dolto**, présidente de l'association des directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC)
Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)
Hervé Pérard, président de la commission Agenda 21 de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)
Didier Janci, directeur du département Études, planification stratégique et développement durable de la Caisse des dépôts
Catherine Cullen, adjointe au Maire de Lille déléguée à la culture

Le défi n° 3 de la stratégie nationale de développement durable consacré à la gouvernance mentionne expressément le niveau local comme celui qui permet une bonne appropriation des enjeux du développement durable par tous ceux qui partagent un même territoire. Grâce à un dialogue entre tous les acteurs locaux, collectivités, habitants, syndicats, entreprises, associations, institutions, sur les enjeux et la stratégie à mettre en œuvre, les territoires peuvent être autant de lieux d'expérimentation et d'innovation.

Véronique Chatenay-Dolto, qui anime cette première table ronde, confirme qu'il est important de commencer les échanges sur la stratégie de développement durable du ministère de la Culture et de la Communication, par un débat sur l'articulation culture, développement durable et territoires. Les DRAC ont vocation à faire cohabiter la création et le patrimoine, à articuler l'ensemble des dimensions de la Culture au niveau territorial : conjuguer, décloisonner, trouver des porosités pour construire ensemble une vision partagée du développement des territoires. C'est une question d'intelligence collective posée dans toutes ses dimensions.

Comment penser l'avenir de nos territoires de manière durable, équitable, vivable, en contribuant à l'articulation entre culture et développement durable ? **Jean-Pierre Saez** rappelle que s'il s'agit de regarder devant nous et de nous inscrire dans la durée, il est aussi intéressant de considérer d'où vient cette réflexion. La conférence de l'UNESCO à Venise en 1970 proposait déjà une philosophie du développement et du développement culturel avec l'émergence de la notion de droits culturels. Augustin Girard, longtemps responsable du service des Etudes et Recherches au Ministère de la Culture fut également un grand visionnaire en insistant sur la nécessité de s'appuyer sur les territoires pour développer une politique culturelle.

La culture doit à la fois être considérée comme une dimension transversale du développement mais il est aussi décisif de souligner le rôle de la culture comme pilier même du développement durable au même titre que l'économie, le social, l'environnement.
L'observation, l'évaluation culturelle territoriale est un chantier qui est à peine ouvert car, même si au plan national comme international, des observatoires voient le jour depuis une vingtaine d'années, on dispose de peu de travaux qualitatifs sur l'impact de l'action culturelle sur la vie sociale, l'éducation, le vivre ensemble. Or, ces arguments sont nécessaires pour soutenir ces enjeux culturels. Ces questions méritent des recherches fondamentales. Mais attention à ne pas vouloir se retrancher derrière des chiffres qui rassurent. La connaissance, la recherche, l'évaluation sont importantes pour nourrir la réflexion mais elles ne doivent pas occulter l'importance de la volonté politique et l'esprit d'innovation de tous les acteurs.

Hervé Pérard, explique comment il a articulé politiques environnementales et politiques culturelles au sein d'une démarche d'Agenda 21. Il a commencé par organiser des forums pour la culture en considérant la participation des citoyens comme un axe important du développement durable. Spontanément, les habitants se sont demandés pourquoi la culture, l'art ne faisaient pas partie de leur quotidien. Ces débats ont constitué une feuille de route qui a permis à l'équipe municipale de requalifier la question des équipements culturels en réflexion plus large sur la politique de la ville. Comment penser la diversité culturelle, l'éducation, le vivre et le travailler ensemble ? La ville d'Evry a réussi au bout du premier mandat à construire un sentiment d'appartenance à la ville en redonnant à la population, traumatisée par les espaces publics et effrayée par les rassemblements, la possibilité de se réapproprier la vie culturelle et leur ville.

Didier Janci évoque la place de la culture dans la stratégie d'investissement et d'intervention de la Caisse des dépôts, un acteur important au service du développement économique et de la politique de la ville. Au delà des actions classiques de mécénat culturel (soutien à des festivals, des opérations de solidarité urbaine autour d'ateliers d'écriture, de la danse, du théâtre ou de la lecture publique), la caisse des dépôts investit massivement dans les infrastructures et les équipements qui permettent le développement culturel. Investisseur immobilier, conseil en ingénierie, financeur d'entreprises ou de fonds dédiés comme le fonds Patrimoine et création, la Caisse des dépôts soutient aussi la politique gouvernementale de réduction de la fracture numérique afin de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'information. Dans ses choix d'investissement, la Caisse intègre des critères financiers mais également environnementaux et sociaux, enjeux cruciaux pour la ville de demain. Il lui est encore difficile d'intégrer des critères culturels mais tous les travaux qui permettront d'évaluer l'empreinte culturelle des investissements deviendront de plus en plus cruciaux pour conforter l'approche multidimensionnelle du développement.

Catherine Cullen rappelle que la ville de Lille s'est engagée, dès janvier 2005, dans un Agenda 21 de la culture et qu'elle a ainsi décidé de placer la culture au cœur du développement. La culture est depuis très longtemps une priorité dans une ville pourtant confrontée à une crise industrielle grave car c'est un moyen de mener une politique « du vivre ensemble ».
L'exemple de « Lille 2004 », événement éphémère qui a duré un an, a été conçu et perçu comme une politique durable. Il a renforcé, valorisé les aménagements et les équipements culturels existants, permis de rénover le patrimoine, industriel notamment, inventé de nouveaux parcours et maillages entre les quartiers, transformé l'espace public et créé de nouvelles structures culturelles. Cette manifestation culturelle d'envergure a contribué au changement en permettant de développer la transversalité : avec les milieux éducatifs et sociaux, avec le monde économique (pour le mécénat notamment) et l'ensemble des habitants (17 500 « ambassadeurs) qui ont fait preuve d'un immense enthousiasme. C'est pour la ville et sa région un vecteur de rayonnement international incroyable.

Industries culturelles et développement durable : quelles perspectives ?

Valérie Vesque-Jeancard, secrétaire générale adjointe, ministère de la Culture et de la Communication
Laurence Franceschini, directrice générale des médias et des industries culturelles
Gilles Berhault, président du Comité 21, président de l'ACIDD (Association communication et information pour le développement durable)

Valérie Vesque-Jeancard indique, en introduction, que le champ des industries culturelles et de la communication doit prendre toute sa place dans cette réflexion sur de développement durable et souligne que plusieurs initiatives ont été prises par les professionnels, notamment pour ce qui concerne l'écoresponsabilité.

Deux champs d'exploration et de réflexion partagée ont été ouverts : celui du rôle des médias et des industries culturelles dans la diffusion de la connaissance sur le développement durable et dans la diffusion de la culture du développement durable, parce qu'il est essentiel que cette diffusion puisse s'opérer pour qu'un changement de société intervienne. Que peut-on faire pour que le développement durable s'étende au-delà des frontières de l'information et du documentaire auquel il est souvent cantonné et qu'il investisse le champ de la fiction, par exemple, voire du jeu télévisé, du long-métrage, du jeu vidéo ; en résumé, qu'il soit porté par la créativité des industries culturelles ?
Le deuxième champ de réflexion concerne l'essor du numérique, les mutations que le numérique entraîne de la création à la diffusion pour toutes ces industries. Comment peut-on analyser ces évolutions à l'aune du développement durable, quelles sont les opportunités qui sont offertes, quels sont aussi les risques associés ?

Laurence Franceschini rappelle que la très récente direction générale des médias et des industries culturelles au sein du ministère de la Culture et de la Communication est, à sa manière, une forme d'innovation. En effet, en regroupant la presse, le livre, l'audiovisuel, les industries ou certaines industries numériques et musicales, ces directions prises avec un certain nombre d'acteurs, par leur nature même d'industrie culturelle, forgent notre imaginaire, l'identité de la société, son pouvoir de rayonnement et sa capacité et son aptitude à envisager l'avenir. Ces industries, pour être culturelles, sont aussi des industries de masse et si elles peuvent plaider la cause environnementale, sociale et économique qu'est le développement durable, elles assument également la responsabilité, comme les autres industries de leur propre processus industriel et de leur impact sur la planète.
Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite prendre en compte cette double composante majeure dans sa stratégie ministérielle pour le développement durable : des industries culturelles et des médias responsables de leur processus et dont le rôle en matière d'information et d'incitation est majeur. Mais en restant conscient de la spécificité de ce secteur et notamment du secteur des médias.

Pour évoquer les liens qui existent entre les industries culturelles et le développement durable, **Gilles Berhault** explique que le développement durable est un vrai sujet de société comme l'est la culture, et qu'il est tout à fait bénéfique que de plus en plus d'acteurs prennent la parole, échangent, communiquent sur ce thème.
La période de bascule très importante et très rapide que nous vivons correspond au troisième passage, après le passage à l'écrit et à l'imprimerie, celui d'Internet. Ce qui crée un monde de l'incertain, du complexe, d'où l'importance d'échanger, de participer pour être dans la confiance. Dans ce monde numérique, les nouvelles technologies sont essentielles pour l'accès à la culture et également pour la prise de pouvoir de l'individu sur son environnement. Or, il n'y a pas de développement durable sans une participation des individus, sans démocratie. Ces mutations impliquent de repenser, inventer des modèles économiques mieux fondés sur la justice sociale.
Trois étapes lui semblent importantes : l'étape de la concertation, l'étape du temps de l'engagement et du partage et l'étape de la généralisation. La question n'est plus de construire de l'exemplarité mais d'agir de façon extrêmement massifiée et cela passe par à la fois une dimension culturelle, mais aussi une approche de la création complètement repensée. La culture c'est aussi renforcer les individus dans leur capacité à être eux-mêmes, à s'enrichir, à partager, à créer.
Le développement durable n'est pas un sujet triste ou austère; c'est une réponse créative et responsable aux défis d'aujourd'hui.

Patrimoine et architecture, éléments du cadre de vie

TABLE RONDE

OUVERTURE : **Jean Gautier**, directeur chargé de l'architecture, adjoint au directeur général des Patrimoines
Jean-Pierre Sueur, ancien ministre, sénateur du Loiret
Martin Robain, architecte, fondateur d'Architecture Studio
Lionel Dunet, président de l'Ordre national des architectes
Vincent Michel, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles

Jean Gautier
La notion de développement durable est complexe. Avec ses différents volets - l'économie, le social, l'environnemental mais aussi le culturel - il faut une force de synthèse pour passer à l'action. Les conclusions du conseil des ministres de l'Union Européenne sous la présidence française, le 20 novembre 2008, réaffirment le rôle de l'architecture comme force de synthèse. L'architecture, discipline de création culturelle et d'innovation, constitue une illustration remarquable de ce que la culture peut apporter au développement durable.

Jean-Pierre Sueur prépare un rapport sur les villes du futur. Pour lui, équipement et développement durable ne sont pas antinomiques. Un aménagement ne porte pas nécessairement atteinte à l'environnement mais doit être conçu de manière à ce qu'il y ait harmonie entre paysage, nature et culture. Réfléchir à la ville du futur est un enjeu très important. Les décisions d'aujourd'hui vont dessiner la ville du prochain demi-siècle. La ville qui s'est développée dans la seconde moitié du XXème siècle a été pensée par zonage. Si une ville est issue d'une dizaine de zonages, avec une spécialité fonctionnelle pour chaque espace, comment penser la ville du futur ?
Il conclut par quelques réflexions critiques sur la politique menée actuellement : la loi de relance de l'économie qui préconisait la suppression de l'archéologie préventive, les dangers de la multiplication des PPP (partenariats publics privé) qui réduisent le nombre des concours d'architectes - réduction du pouvoir des architectes des bâtiment de France dont il faudrait au contraire élargir les prérogatives à d'autres espaces que les centres anciens patrimoniaux.

Pour **Lionel Dunet**, les enjeux de la métropole sont multiples. D'une part, il ne peut pas y avoir dissociation de la métropole et de son territoire. D'autre part, l'ordre national des architectes milite pour une nouvelle gouvernance de la ville qui abandonne les principes d'urbanisme de zones pour un urbanisme de projets qui intègre les réflexions urbaines.

Pour ce qui est de la formation, le développement durable est une matière enseignée dans les écoles d'architecture.
C'est la base du travail d'architecte et de ce fait, ne peut pas être une spécialisation. L'ordre des architectes défend aussi l'idée d'une formation permanente car le cadre d'exercice est évolutif et nécessite une réactualisation des connaissances. Les donneurs d'ordre et les élus sont les acteurs essentiels de l'architecture. Si la formation de l'architecte est importante, la formation des maîtres d'ouvrage qui mènent aussi la politique urbaine et la politique quotidienne de l'architecture, est essentielle. Tout comme il faut aussi rendre les citoyens sachant pour qu'ils soient moteur du développement durable.
Dans ce débat, se pose la question de la norme dont on peut comprendre l'utilité. Mais les normes, notamment françaises, sont de plus en plus contraignantes voire rigides. Il faut mettre de l'intelligence dans les normes pour qu'elles répondent à de vrais objectifs politiques et non pas uniquement techniques.

Martin Robain attire notre attention sur une société, la nôtre, née avec une croyance en l'idée de progrès, croyance portée par un occident triomphant. Le mouvement moderne en architecture est le reflet de cette supériorité un peu suffisante. Avec le début de la crise des années 70, les préoccupations écologiques et de développement durable ont émergé. Elles demeurent aujourd'hui. En architecture, la démarche écologique existe mais sa mise en œuvre est lente et difficile car nombre de paramètres entrent en jeu. La technologie apparaît comme le remède le plus simple. Elle élimine le labeur. Mais elle est onéreuse et ne résout en rien les problèmes de comportement. Martin Robain témoigne, par plusieurs projets d'architecture ou d'urbanisation, des difficultés d'appréhender une démarche de développement durable. Il donne l'exemple d'une façade en verre fabriquée en Chine, retenue pour ses performances énergétiques, mais dont le choix reste discutable en raison de la difficulté et du coût de transport. Dans le projet d'extension de la ville de Kaboul, l'environnement naturel a été exploité pour imaginer un schéma d'alimentation en eau qui permet, par ailleurs, à la population de continuer à cultiver des lopins de terre pour son alimentation quotidienne. Il expose également la manière dont il a convaincu les autorités chinoises de créer un vrai centre ville dans la cité de TaiYuan favorisant ainsi les liens sociaux, développant la place du piéton et la notion de temps libre, dans une société assez dure par ailleurs.

Pour **Vincent Michel**, il n'y a pas d'innovation sans un rapprochement entre enseignement supérieur, formation, recherche et le monde industriel. Nos partenaires européens nous envient le réseau de formation qui est le nôtre, constitué de 20 écoles nationales supérieures d'architecture et la capacité qu'ont les écoles depuis une dizaine d'années à innover dans l'approche des grands territoires urbains et dans le champ de la culture constructive. A titre d'exemple, il cite la participation importante des écoles et de leur laboratoire à la consultation du Grand Paris : ils furent parties prenantes de six équipes sur dix, témoignant ainsi de leur capacité à traiter les problématiques de « la grande échelle » et des vastes territoires. Il présente également *les grands ateliers de l'Ile d'Abeau*, groupement d'intérêt public porté par le Ministère de la Culture et de la Communication, qui rapprochent l'ingénierie, l'architecture et l'art pour former une véritable usine à expérimentation. Il ne s'agit pas là de discourir sur ce qui pourrait rapprocher ingénieurs, architectes et artistes mais bel et bien de *faire ensemble*, de confronter ces disciplines dans le contact avec la matérialité, de mettre au point des prototypes qui répondent à des enjeux d'éco-construction, de concevoir des bâtiments à énergie positive qui permettent d'envisager une nouvelle culture de la construction. Vincent Michel conclut en présentant le projet de création, en partenariat avec le ministère de l'Ecologie, d'une « cité de la construction durable » qui soit pôle d'excellence d'échelle nationale et de rayonnement international et qui permette d'aller encore plus loin dans l'innovation.

Diversités culturelle et linguistique, création et cohésion sociale, ferments d'une société durable

TABLE RONDE

OUVERTURE : **Stéphane Martin**, président du musée du quai Branly
Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au plan, président fondateur de Solidarités nouvelles face au chômage
Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France
Nicolas Bourriaud, chef de l'Inspection de la création artistique, direction générale de la création artistique

Stéphane Martin
Les musées d'ethnologie, dont le musée du quai Branly est l'héritier, étaient fondamentalement marqués par une forme de pessimisme car conçu pour être les conservatoires d'une diversité supposée être en voie de disparition : On regrette que ces modes sociaux représentés dans les musées soient en voie de disparition mais, en même temps, c'est inévitable et l'on essaie d'en conserver quelques traces. Finalement, la vision du monde que ces musées symbolisaient traverse toute la société jusque dans les années 70, avec l'idée d'une convergence vers une espèce de monde unique ou d'uniformisation du monde. Or, cette idée a été très récemment et très brutalement remise en question. Soudain, la diversité a été considérée comme une source de richesse et non comme une curiosité. Cette diversité n'est plus perçue comme un processus d'extinction, mais au contraire, comme un processus de permanente transformation, renaissance qui fait que nous nous découvrons nous-mêmes imprégnés de cette diversité. C'est cette nouvelle approche que veut incarner le musée du quai Branly.
Les musées sont aussi confrontés aux enjeux du développement durable, à savoir comment habiter plus poétiquement et plus intelligemment la planète mais ils sont également remis en cause dans leur fonction sociale. Ils sont bousculés dans leur rôle traditionnel de médiation, dans leur ambition scientifique, dans le pouvoir exclusif qu'ils exerçaient sur le visiteur. Dans ce débat sur le rapport à l'autre, sur la manière d'écouter et de partager la diversité, ils sont toutefois en train de devenir des acteurs majeurs.

Jean-Baptiste de Foucauld note que les musées sont des réserves de sens dans une société qui est largement en quête de sens, à une époque où l'interrogation sur l'origine est devenue prégnante et à un moment nouveau de l'histoire de l'humanité où les grands systèmes de sens ont perdu de leur puissance symbolique.
En reprenant la définition canonique du développement durable : « faire face aux besoins des générations présentes, sans négliger ceux des générations futures », on a tendance à oublier les générations présentes et le caractère social. La mention de clauses sociales dans les marchés publics qui figure dans le projet de stratégie de développement durable du Ministère est importante à ce titre.
Le développement durable, avec sa logique réconciliatrice, un peu simplificatrice de l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental, n'est plus tout à fait à l'échelle de la crise que nous connaissons. Le développement économique a atteint ses limites et tout en augmentant le pouvoir d'achat, les libertés individuelles, il s'est accompagné d'une montée du chômage, d'un risque d'exclusion, de précarité. Le phénomène de perte de sens y est en partie dû.
De ce fait, le statut de la culture va changer. La culture a plutôt accompagné jusqu'à présent le développement économique. Produire de la culture est devenu un objectif. Et trop souvent, n'importe quelle culture. Aussi, dans ces moments difficiles, est-ce la culture qui produit le sens, suffit-il de produire de la culture pour produire du sens, ou est-ce plutôt le sens qui produit de la culture ?
Pour affronter des défis considérables, la société ne va plus pouvoir se mobiliser de manière aussi forte qu'auparavant sur l'économique et le pouvoir d'achat. Elle va devoir conjuguer trois principes nouveaux : un principe de sobriété, de modération pour être plus solidaire de la planète et des autres ; un principe de justice – face à un accroissement des injustices et troisièmement, trouver de nouvelles formes de créativité. Si ce diagnostic est juste, le rôle de la culture est primordial pour faire vivre la démocratie.
En ce qui concerne la diversité : elle est bien souvent considérée comme une fin et non comme un moyen. Or, la diversité n'a de sens que si elle donne le moyen d'enrichir la totalité, de créer un commun enrichi et de la cohésion sociale. Pas, si elle est constitue une juxtaposition de différences.

Pour **Xavier North**, la diversité linguistique est une dimension essentielle du développement durable.
Le rattachement au ministère de la Culture d'un service chargé d'animer, de coordonner la politique linguistique de l'Etat a un sens politique très fort. Il signifie symboliquement que la langue n'est pas seulement un instrument de communication, ni même une expression culturelle parmi d'autres, ce qu'elle est aussi, bien sûr, mais qu'elle est en elle-même l'expression d'une culture. Quelle place accorder à la diversité linguistique dans la perspective d'un développement équilibré, respectueux des différences ? Une langue n'est pas seulement un système de communication, c'est aussi un moyen d'appréhender ou de découper le réel. « Chaque langue dit le monde à sa manière » écrit le poète portugais Vergilio Ferreira. Notre pensée est tributaire de la langue que nous parlons. Et si chaque langue dit le monde à sa manière, alors le multilinguisme n'est pas seulement une réalité, c'est une valeur. Et c'est sur cette conviction que l'on peut aujourd'hui, au-delà des débats légitimes sur la place d'une langue dans la construction politique d'une nation, fonder une politique de défense des langues régionales, une politique de protection des langues rares ou de moindre diffusion, bref une politique qui vise à prendre en compte la pluralité des modes d'expression du corps social. Le multilinguisme est une caractéristique de l'humanité. Un monde monolingue, comme l'a dit Claude Lévi-Strauss, serait : « un monde d'une effroyable solitude. » En effet, dans cette hypothèse, l'autre nous renverrait toujours l'image du même puisqu'il parlerait toujours la même langue.
Or, paradoxalement, nous n'avons jamais été, autant qu'aujourd'hui, confrontés à la diversité des langues, alors même qu'on s'interroge sur la mort des langues. De sorte que la question qui nous est posée, aujourd'hui, est de savoir, et cette question touche au développement durable et à la préservation de l'identité culturelle, comment organiser la coexistence des langues ? Comment éviter que les langues les plus fortes écrasent les plus faibles ? Comment préserver la diversité des langues dans le monde ?
La traduction est une des solutions, simplement parce qu'elle permet à la fois de maintenir les

langues dans leur fonctionnalité, en état d'exercice, et en même temps, par définition, elle permet le passage d'une langue à l'autre. Et il y a au moins deux autres manière d'organiser la coexistence des langues : comprendre au moins passivement la langue des autres en prenant appui chaque fois qu'il est possible sur les parentés entre les langues et, bien entendu, parler la langue des autres pour aller au-devant d'autrui et accéder à sa culture.

On oublie souvent la fonction de cohésion sociale des langues quand on évoque leur place dans la société : notre langue fait intimement partie de notre identité. De sorte qu'une politique de la langue doit veiller en permanence à cette articulation entre l'acquisition ou la transmission de codes, qui seuls nous permettent de faire société, et la maîtrise de possibilités d'expression, de parole, d'écriture, de lecture, nécessaires à l'épanouissement de chacun. C'est une politique qui doit embrasser la langue commune, le français, langue de la république, et en même temps la diversité des langues parlées sur notre territoire.

Nicolas Bourriaud

La culture est une vision du monde, une manière de se représenter la planète sur laquelle nous vivons. Le philosophe allemand Peter Sloterdijk pense que la scène primitive du modernisme, au début du 19ème siècle, n'est autre que la découverte du pétrole. C'était l'apparition soudaine sur la terre d'une immense ressource énergétique, qui apparaît alors comme inépuisable. Dans l'histoire de l'art du XXe siècle, l'explosion joue un rôle crucial et majeur dans son iconographie. Or le mythe moderniste du progrès prend fin, et ne n'est pas une coïncidence, au milieu des années 70. Que se passe-t-il alors ? En 1973, avec le choc pétrolier, se met en place un nouvel imaginaire, basé sur la prise de conscience que ces réserves d'énergie ne sont pas illimitées. C'est à ce moment-là que l'on peut dater le postmodernisme. Et c'est de ce moment-là, et ce n'est pas un hasard non plus, que date un tournant économique mondial. 1973 – 2008, si on périodise la vie culturelle, représente le moment historique d'un deuil du modernisme, du deuil du progrès tel qu'on l'entendait pendant la période moderne. Et cela s'est passé par une remise en question drastique de notre manière d'envisager l'imaginaire énergétique, représenté dans les formes culturelles.

Nous vivons aujourd'hui dans une surabondance de produits culturels. Il est concrètement impossible à un spécialiste du théâtre, de l'art contemporain, ou de n'importe quelle autre discipline, de maîtriser l'ensemble des connaissances ou d'avoir une vision globale de l'activité planétaire de son domaine. D'où la nécessité de développer, non plus une culture de l'accumulation de la connaissance, mais une culture de la navigation, une culture du parcours dans ce monde de surproduction. Apparemment, cela va dans le sens de la diversité culturelle, mais la diversité culturelle n'est pas seulement un slogan porteur, c'est aussi un élément clef du développement humain en général, et de la politique culturelle en particulier.

La culture est en effet un domaine régi par l'offre, tandis que partout, dans toutes les instances sociales, c'est la demande qui prédomine. La culture, c'est trouver ce qu'on ne cherchait pas. Parce que les grands événements de l'histoire culturelle sont tous des événements inattendus. Ni Kafka, ni Proust, ni Jean-Luc Godard, n'étaient attendus par une demande. Une politique culturelle soucieuse de développement durable est une politique qui diversifie, intensifie les voies d'accès à la culture. Offrir à un individu la possibilité d'échapper aux déterminations de sa classe sociale, de son lieu géographique, etc., afin qu'il puisse trouver ce qu'il ne cherche pas. Et pour cela, il faut maintenir une politique d'offre. Essayer de protéger et d'intensifier la diversité culturelle, c'est aussi trouver des moyens d'échapper aux formatages qui se mettent en place.

Dans les années à venir, la culture doit également résister à l'hyper accélération qui nous est demandée socialement et qui fait partie, aujourd'hui, de notre imaginaire : aller toujours plus vite, être efficace, avoir du rendement. La culture, c'est une instance qui lutte contre la passivité induite par la structure sociale. Il faut pour cela abolir la distance entre le producteur et le consommateur. Enfin, la traduction est absolument fondamentale. La traduction, pas uniquement d'une langue à l'autre, mais aussi d'une discipline à l'autre, d'une forme à l'autre, d'une culture pour revisiter les cultures anciennes et de les faire dialoguer avec les formes contemporaines.

Clôture

Guillaume BOUDY,
Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication

Après cette journée d'échanges dense, originale, il est important de tirer un bilan positif de notre engagement pour une stratégie ministérielle de développement durable qui vienne compléter, enrichir la stratégie nationale qui nous guidera jusqu'en 2013 avec ses 9 défis.

La voix de notre Ministère s'est renforcée, depuis le séminaire inaugural qui s'était tenu à la Bibliothèque nationale de France, il y a un an et demi. Sans doute parce que nous avons étendu la démarche éco-responsable à l'ensemble des services, établissements et institutions du ministère de la Culture et de la Communication, développé une campagne de sensibilisation des personnels en mai-juin, et associé l'encadrement du Ministère à la rédaction d'un projet qui est aujourd'hui présenté sous le titre « vers une stratégie ministérielle de développement durable » avant un dernier travail d'approfondissement et de concertation interministérielle en octobre et novembre.

Sans doute aussi parce que nous avons ouvert cette réflexion à nos partenaires culturels publics et privés, aux acteurs économiques, aux partenaires sociaux, avec la volonté de privilégier les collaborations interministérielles, les partenariats avec les collectivités territoriales, et les démarches innovantes, en particulier dans deux domaines fondamentaux pour l'avenir : les industries culturelles et le monde de la création.

Notre pari, en inscrivant le développement durable au cœur des politiques du ministère de la Culture et de la Communication était le suivant :

- **élargir nos marges d'action et valoriser nos politiques**, à l'échelle interministérielle, après le Grenelle de l'environnement ;
- **nous appuyer sur les politiques du patrimoine, nos interlocuteurs et nos réseaux**, atouts majeurs d'un ministère hautement concerné par le rapport à l'espace et au temps ;
- **développer notre action pour les villes durables et les villes de demain**, à l'heure du Grand Paris, avec la recherche d'une qualité architecturale et urbaine ;
- **redonner un sens et du contenu à notre combat pour la diversité culturelle et sociale** dont la culture pour chacun constitue une part essentielle du volet sociétal de la stratégie ministérielle de développement durable ;
- **valoriser la dimension culturelle comme atout pour développer le potentiel de la société de la connaissance** en abordant sans complexe les questions de la recherche, de la formation, de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la culture scientifique, technique et industrielle, avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ;
- **ouvrir largement notre politique européenne et internationale**, en liaison avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, à une stratégie internationale du développement durable, après la conférence de Copenhague, enjeu immédiat, incluant les politiques de coopération et de développement culturel.

Le déroulement de cette journée, la richesse des tables rondes et des débats, nous confortent dans cette logique. Il nous reste à trouver le bon cadre de gouvernance pour mener ces opérations et programmes et établir, pour les trois années qui viennent, un plan d'action cohérent et rigoureux. Patience et imagination seront à l'ordre du jour.

De ces débats ont émergé des approches nouvelles et fondamentales :

- donner toute sa place à la dimension territoriale et mettre au poste de commandement le développement culturel et l'aménagement du territoire en imaginant de nouvelles formes de coopération culturelle et économique avec les collectivités locales et les grands acteurs publics (administrations, instituts financiers) et privés ;
- ouvrir le champ des industries culturelles aux préoccupations du développement durable, à l'heure de la mondialisation et des évolutions rapides (numérique, dématérialisation, délocalisation) dans une politique prospective de l'offre et de la demande culturelles ;
- faire de la politique des équipements culturels existants et à venir, tous domaines confondus, un laboratoire et un enjeu symbolique fort de la capacité à raisonner « durable » dans les projets et chantiers culturels ;

- renforcer, concentrer et coordonner les actions et réseaux du ministère de la Culture et de la Communication intervenant dans le champ de l'éducation et de la formation en faveur du développement durable, avec l'ouverture à de nouveaux publics ;
- aborder résolument la question de l'apport de la création et du monde de la culture aux enjeux du développement durable, à l'instar de pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, avec des expositions, des concours et appels à idée, une grande campagne de communication « créative » en 2011 ;
- soutenir les démarches innovantes et les expérimentations en s'appuyant sur les actions décentralisées et internationales, notamment européennes, comme les albums de la jeune architecture avec une priorité et un pari sur les jeunes générations.
- étudier et proposer un système d'aide aux projets de développement durable sur le modèle des fonds pour l'innovation ;
- avoir le réflexe permanent de « penser développement durable », rapprocher et croiser cette logique avec les politiques et les programmes d'action du Ministère, des sujets les plus internes (projets de service, éco responsabilité et démarches de développement durable) aux actions de communication « grand public » (Les Portes du temps, la nuit européenne des musées, les Journées du patrimoine, la Fête de la musique et du cinéma, du livre) ;
- prendre pied dans le débat d'idées sur les questions du développement durable avec les partenaires intellectuels et culturels, après le Forum de septembre, avec des rendez-vous réguliers de Valois, des initiatives créatives pendant les festivals et manifestations culturelles.

“ Je vous remercie tous chaleureusement pour votre participation active et précieuse aux échanges d'aujourd'hui, que je vous invite à prolonger après ce forum ; car la mise en débat de notre projet de Stratégie Ministérielle de Développement Durable continue, toutes les contributions sont les bienvenues à l'adresse developpement.durable@culture.gouv.fr ”

TABLE RONDE : Diversités culturelle et linguistique, création et cohésion sociale, ferments d'une société durable

Michel Ricard, haut-fonctionnaire au développement durable

TABLE RONDE : Patrimoine et architecture, éléments du cadre de vie

Guillaume Boudy,
secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication

www.culture.gouv.fr
Actualités > dossiers > culture-et-developpement-durable

Plus d'informations sur l'intranet Sémaphore,
domaine Développement durable
Contact : developpement.durable@culture.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Secrétariat général - Mission de la communication interne - décembre 2010